

## QUOI FAIRE SI JE PENSE ÊTRE **TÉMOIN** D'UNE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL?

Lorsque vous êtes témoin de situations de violence ou de harcèlement à caractère sexuel, il est important d'en parler, de réagir, d'intervenir.

### **Tout le monde peut agir pour prévenir les violences sexuelles et tenter de faire cesser des comportements qui y sont liés :**

- Vous pouvez manifester votre désapprobation et votre malaise face à des propos et des gestes à caractère sexuel, face à des comportements sexistes, misogynes ou intimidateurs, et ce, en personne ou en ligne.
- Vous pouvez réagir et exprimer votre inconfort vis-à-vis le manque de respect dont font preuve les personnes qui vous entourent : sur le campus, au travail, à la maison, entre amies et amis.
- Vous pouvez, lorsque c'est possible et que votre sécurité n'est pas menacée, intervenir directement pour faire cesser les violences sexuelles dont vous êtes témoin.
- Vous devez prévenir dans les plus brefs délais les autorités et les ressources appropriées.
- Vous pouvez également jouer un rôle important en témoignant en faveur de la personne qui a été victime de violences sexuelles.

**Si la victime est en danger ou si vous craignez pour sa sécurité ou la vôtre, composez le 911 et informez le Guichet unique ou la direction de campus.**

**Rappelez-vous que le soutien que vous apportez à la victime fera une grande différence.**

**Pour dénoncer une situation de laquelle vous avez été témoin, vous pouvez contacter le Guichet unique ou utiliser le [formulaire de dévoilement](#).**

### **Lorsqu'une personne semble prise dans une situation difficile ou susceptible de dégénérer, il est important d'intervenir directement pour la soutenir, pour lui offrir une chance de s'y soustraire :**

- Établissez un contact visuel (ou une autre forme de contact comme un texto, par exemple) avec la personne.
- Communiquez de façon claire votre soutien à la personne.
- Prévenez l'entourage de la personne en difficulté, attirez l'attention sur la situation problématique.
- Soyez plusieurs à intervenir lorsque c'est possible pour faire cesser les comportements inappropriés.
- Tentez d'éloigner la personne en agissant comme si vous la connaissiez (si ce n'est pas le cas).
- Faites diversion pour permettre à la personne en difficulté de s'échapper, de se mettre en sécurité.
- Détournez l'attention pour prévenir l'agression potentielle ou la faire cesser et accompagnez la personne victime du comportement inadéquat dans un lieu sécuritaire.
- Soutenez la personne par votre présence et votre écoute, sans jugement.
- Accompagnez-la vers les ressources appropriées (voir page suivante).
- Demandez de l'aide, dénoncez, prévenez les autorités.
- Dans le doute, ne prenez pas de chance : il faut intervenir

**Une agression sur une personne MINEURE doit obligatoirement être rapportée à la Direction de la protection de la jeunesse.  
L'identité de la personne qui effectue le signalement est confidentielle**

# RESSOURCES GASPÉSIE ET ÎLES-DE-LA-MADELEINE

En tout temps, si votre sécurité est menacée, composez le 911

RESSOURCES	COORDONNÉES
Le guichet unique pour les membres du personnel, incluant le personnel du campus de Montréal CALACS Gaspésie (hommes et femmes)	1 866-968-6686
Les guichets uniques pour les étudiantes et étudiants	Gaspé : Julie Renaud (local 309-D, poste 1368) Carleton-sur-Mer : Annie Léonard (local 207, poste 7265) Îles : Laurence Arseneau-Forest (local 108, poste 6227) ÉPAQ : Alexandra Méthot-Coffie (local 209, poste 4109)
Info-social 811	811, ligne 2
Ligne d'écoute, d'information et de référence pour les victimes d'agression sexuelle (24/7)	1 888 933-9007
Programme d'aide aux employées et employés du Cégep	1 800 261-2433
Centre désigné - trousse médico-légale et médicosociale (24/7)	<a href="https://www.serviceconseilqc.ca/trouver-un-centre-designe">https://www.serviceconseilqc.ca/trouver-un-centre-designe</a>
CALACS L'Espoir des Îles	418 986-6111 <a href="mailto:calacsdesiles@ilesdelamadeleine.ca">calacsdesiles@ilesdelamadeleine.ca</a>
Centre d'aide pour les victimes d'acte criminel (CAVAC)	418 689-4331 ou 1 866 892-4331 <a href="mailto:cavacjim@globetrotter.net">cavacjim@globetrotter.net</a>
Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)	De jour : 418 368-1803 ou 1 800 463-4225 Le soir, la nuit, les fins de semaine et les jours fériés : 1 800 463-0629
Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)	La ligne téléphonique 1 877 547-DPCP (3727)